

SRPP

Syndicat régional
des pédicures-podologues
PACA Corse



POUVOIR

Afin de respecter les conditions de quorum et de majorités telles que définies au sein des statuts, nous demandons à un maximum d'adhérents de participer à l'assemblée générale ordinaire, en cas d'indisponibilité vous avez la possibilité de donner procuration à un autre membre du SRPP PACA -CORSE en remplissant le texte suivant (dans le cas où vous ne pourriez être présent et n'auriez personne à qui confier votre procuration, vous pouvez également confier votre pouvoir à un membre présent lors de l'assemblée générale, dans ce cas laisser vierge la zone « donne pouvoir à (nom, prénom) ») :

Je soussigné (nom, prénom) :

demeurant à

donne pouvoir à (nom, prénom) :.....

pour me représenter et prendre part aux votes en mon nom, lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du Syndicat Régional des Pédicures-Podologues de PACA CORSE qui se tiendra le 27 janvier 2023 à partir de 17h30 au Pavillon Frégate - Salle le CHAI Domaine de Frégate, D559, 83270 Saint-Cyr-Les-Lecques.

Pour valoir ce que de droit.

Fait à, le.....

Signature :